

Besançon, le

20 OCT. 2025

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service Accompagnement et animation territoriale

Affaire suivie par : Claire PERRODEAU

Ligne directe : 03.81.25.81.78



Monsieur Patrick GENRE

Président de la Communauté de
Communes du Grand Pontarlier

Maison de l'Intercommunalité

22 rue Pierre Dechanet

BP 49

25301 PONTARLIER CEDEX

Monsieur le Président,

Vous avez transmis au Département, conformément aux dispositions de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Grand Pontarlier.

Ce projet de modification simplifiée vise à :

- Mettre à jour le règlement graphique,
- Ajuster la temporalité des ouvertures à l'urbanisation des orientations d'aménagement et de programmation,
- Adapter le règlement écrit.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de vous indiquer que les points modifiés n'appellent pas de remarque particulière de la part du Département.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir, au terme de la procédure, le dossier de modification simplifiée approuvé, dans la mesure du possible sous format numérique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Département,
Le Directeur général des services,

Emmanuel FAIVRE

Pour nous écrire ou nous rencontrer :

Département du Doubs - 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 Besançon Cedex - www.doubs.fr

Pour nous contacter : Tél. 03.81.25.81.25 ou rubrique *Nous contacter* sur www.doubs.fr